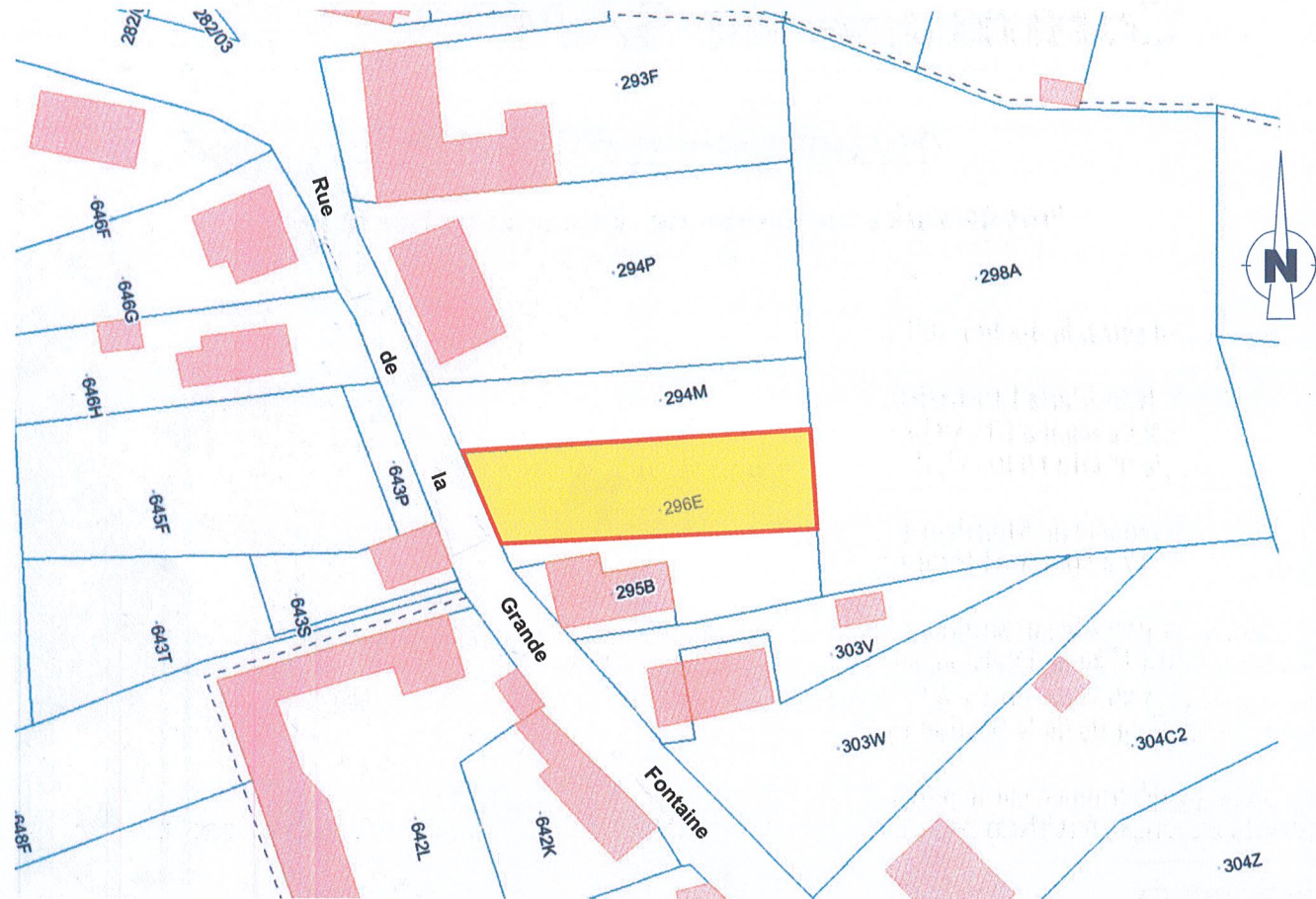


Situation cadastrale



Echelle : 1/1.000

C o o r d o n n é e s

NUM	X	Y
1	500.069	514.360
2	499.435	514.398
3	499.763	503.834
4	500.723	494.366
5	504.615	482.320
6	506.233	490.028
7	501.233	495.642
8	511.065	489.021
9	516.119	484.490
10	519.511	483.691
11	542.355	482.855
12	541.660	480.347
13	543.279	486.122
14	500.362	518.053
15	511.449	519.595
16	502.267	519.876
17	502.675	532.291
18	502.891	538.307
19	500.574	509.091
20	500.828	508.975
21	521.619	502.899
22	545.807	495.777
23	545.963	495.782
24	546.106	495.717
25	548.539	504.371
31	500.517	509.054
1000	500.000	500.000
2000	501.170	514.792

Commune de SAMBREVILLE

Anciennement ARSIMONT.

Procès-verbal de mesurage, de division et de bornage.

L'an deux mil seize, le dix huit juillet,

Je soussigné, Jean-Marie LEMAIRE, Géomètre Expert, légalement admis et assermenté par le Tribunal de Première Instance séant à CHARLEROI, inscrit au tableau des titulaires du Conseil Fédéral des Géomètres Experts sous le n° GEO 040333, domicilié à 6560 ERQUELINNES, rue Saucelle, n° 40, téléphone 071/55.65.46,

Agissant à la requête de Monsieur Luc LORENT et Madame Géraldine DEBOUTTE, demeurant rue de la Montagne, n° 17 à 5060 FALISOLLE

Déclare avoir procédé au mesurage, à la division et au bornage d'une propriété leur appartenant sise à SAMBREVILLE 2ème Division, anciennement ARSIMONT, rue de la Grande Fontaine, à gauche du n° 16, figurée au plan au verso dressé à l'échelle du 1/200 et connue au cadastre ou l'ayant été sous le numéro 296 E partie de la Section D.

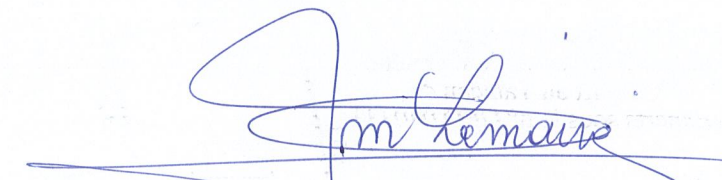
La propriété déterminée par le polygone passant par les points n° 31, 24, 11 et 7 sur le plan, contient d'après mesurage, 5 (CINQ) Ares, 89 (QUATRE VINGT NEUF) Centiares et 39 (TRENTE NEUF) Décimilliaires*.

REMARQUES :

- le point n° 31 a été calculé,
- une ancienne borne a été découverte au point n° 24,
- des nouvelles bornes ont été posées aux points n° 7 et 11,
- pour dresser le présent plan, j'ai consulté le plan dressé par le Géomètre GÉRARD en date du 27/10/1960 demeuré annexé à un acte de Maître DEFOSSÉ du 8/09/1961.

(*) sous réserve de bornage avec les propriétaires voisins.

Ma mission accomplie, j'en ai consigné les résultats dans le présent procès-verbal de mesurage, de division et de bornage, destiné à demeurer annexé à l'acte notarié de la propriété représentée sur le plan au verso.


J.-M. LEMAIRE.

Dos.: 661-16-24



Bureau d'Etudes et d'Expertises

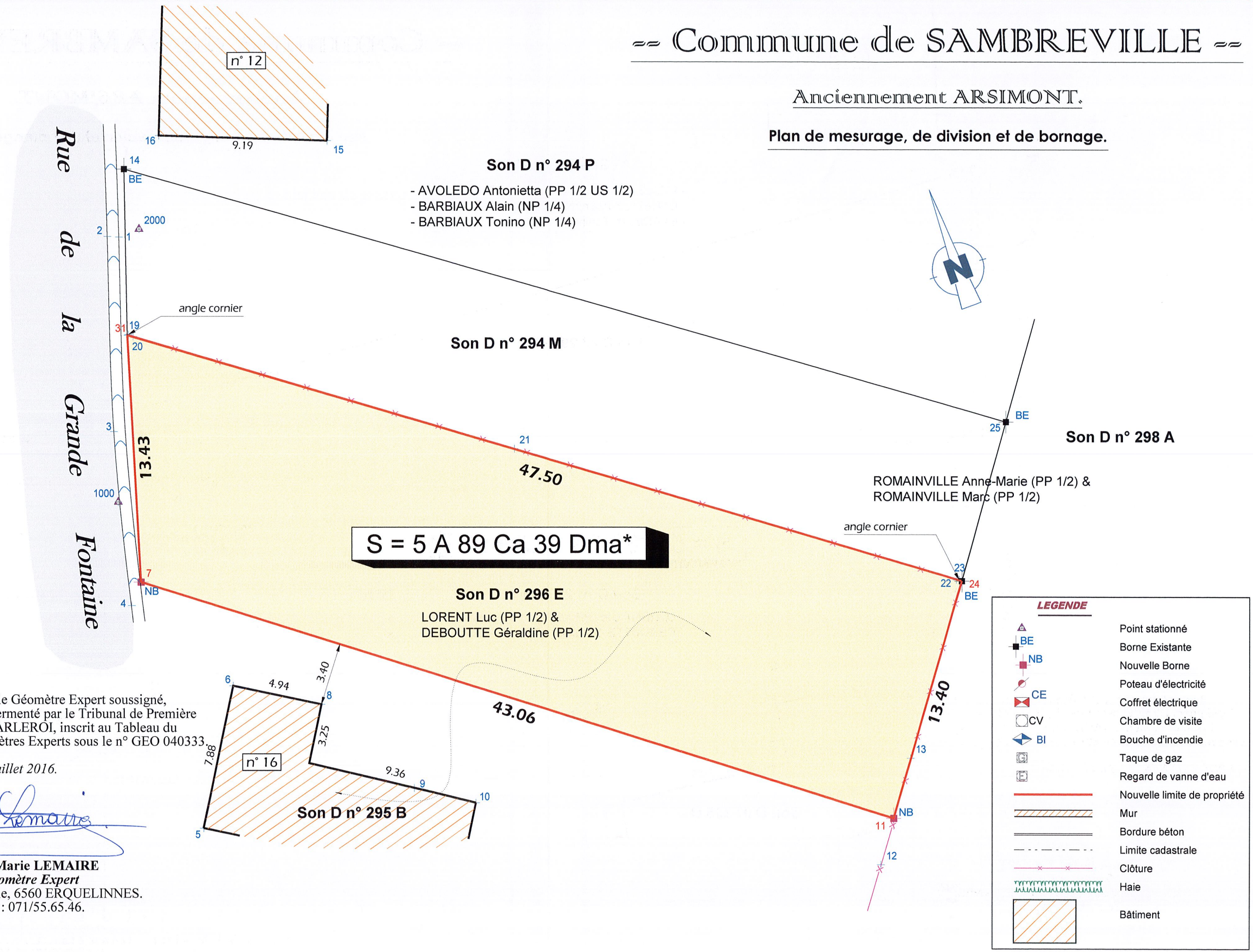
Jean-Marie LEMAIRE Géomètre Expert

Inscrit au tableau du Conseil Fédéral des Géomètres Experts sous le n° GEO 040333.

40, rue Saucelle, 6.560 ERQUELINNES.

Tél.: 071/ 55.65.46.





Son D n° 294 P

- AVOLEDO Antonietta (PP 1/2 US 1/2)
- BARBIAUX Alain (NP 1/4)
- BARBIAUX Tonino (NP 1/4)

Son D n° 294 M

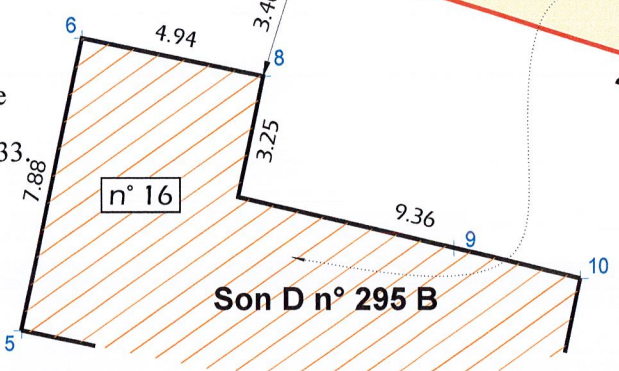
S = 5 A 89 Ca 39 Dma*

Son D n° 296 E

- LORENT Luc (PP 1/2) &
- DEBOUTTE Géraldine (PP 1/2)

Son D n° 298 A

ROMAINVILLE Anne-Marie (PP 1/2) &
ROMAINVILLE Marc (PP 1/2)



Levé et dressé par le Géomètre Expert soussigné,
légalement admis et assermenté par le Tribunal de Première
Instance séant à CHARLEROI, inscrit au Tableau du
Conseil Fédéral des Géomètres Experts sous le n° GEO 040333.
A ERQUELINNES, le 18 juillet 2016.

Jean-Marie Lemaire

Jean-Marie LEMAIRE
Géomètre Expert
40, rue Saucelle, 6560 ERQUELINNES.
Tél. : 071/55.65.46.

LEGENDE

	Point stationné
	Borne Existante
	Nouvelle Borne
	Poteau d'électricité
	Coffret électrique
	Chambre de visite
	Bouche d'incendie
	Taque de gaz
	Regard de vanne d'eau
	Nouvelle limite de propriété
	Mur
	Bordure béton
	Limite cadastrale
	Clôture
	Haie
	Bâtiment